

COMMISSION SPECIALE D'ENQUETE SUR LA PALESTINE

COMMUNICATION DU CONSULAT GENERAL DE TRANSJORDANIE

Le Consulat général de Transjordanie a fait parvenir à la Commission la lettre suivante³:

Consulat Général du Royaume
Hachemite de Transjordanie,
Jérusalem, le 12 juillet 1947.
Réf. 7/2/593.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 9 juillet 1947 et de vous faire connaître que le Gouvernement de Sa Majesté Hachémite, n'étant pas Membre de l'Organisation des Nations Unies, n'a pas l'intention d'envoyer un délégué déposer en dehors de la Transjordanie devant la Commission spéciale des Nations Unies.

2. Je suis toutefois chargé de vous faire connaître que mon Gouvernement sera heureux de recevoir la Commission, ou un ou plusieurs de ses membres, au cas où ils désireraient se rendre dans cette intention en Transjordanie.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

signé: B. Eddin Touqan
Consul général

M. Victor Hoo
Représentant personnel
du Secrétaire général des Nations Unies
Jérusalem.